



Saison 2019

## Renseignements généraux pour les sorties du samedi



- Encadrement** : Par des moniteurs brevetés pour les jeunes et les adultes qui s'inscrivent aux « Cours de ski ou de snowboard ». Par un moniteur accompagnant pour le « ski découverte ».  
Les jeunes entre **12 et 18 ans** sont autorisés à skier, sans accompagnant, par groupes de trois personnes minimum **uniquement avec autorisation écrite des parents.**  
**Les enfants de moins de 12 ans skient sous la responsabilité de leurs parents ou avec un moniteur.**  
La feuille médicale doit nous être retournée par **tous** les participants **avant la première sortie.**  
Sans ce document les jeunes de **moins de 18 ans** skieront accompagnés par un adulte.
- Destination** : Différentes stations modulables selon conditions d'enneigement et de météo  
Les Contamines - Les Gets – St-Gervais – Le Grand Bornand – Avoriaz  
12.1 – 26.1 – 9.2 – 2.3 – 16.3
- Equipement** : Chacun vient avec son matériel de ski ou surf en ordre et contrôlé. Habillement chaud, gants, lunettes (soleil et brouillard), bonnet et crème solaire. Veuillez prévoir une paire de basket car suite à de nouvelles législations les chaussures de ski doivent être mises en soute.
- USCA** : Chaque participant doit être en possession de sa carte USCA sur laquelle il aura collé sa photo. Il doit également se munir de sa carte d'identité ou d'une photocopie.
- Repas** : Pique-nique personnel dans un sac muni du **nom, prénom et adresse** du jeune.  
(Éventuellement quelques Euros pour une boisson chaude).  
Repas au restaurant pour les adultes qui le désirent.
- Assurances** : Chaque participant aux sorties du **BSC** doit être en possession d'une assurance personnelle accidents et responsabilité civile.
- Paiement** : Par versement sur le compte Banque Raiffeisen, Agence Petit-Lancy, Case Postale 436, 1213 Petit-Lancy 1 ; IBAN NO CH67 8018 1000 0099 7575 5 pour le « Bernex ski-club, sortie des samedis », au plus tard le 31.12.2018. À défaut de paiement dans ce délai, les jeunes ne seront pas admis aux sorties.
- Absences** : Veuillez **obligatoirement** avertir Monsieur Gregory Trolliet, au plus tard le soir avant la sortie au n° 079 321 73 50. **Aucune absence ne sera remboursée sauf sur présentation d'un certificat médical** qui devra nous parvenir dans les 15 jours suivant l'absence.
- Horaire** : Rendez-vous à 7 h 45 au parking de la Sécurité Civile à St. Mathieu (à côté du stand de tir)  
Retour à environ 18 h 00 au parking de la Sécurité Civile à St. Mathieu
- Annulation** : En cas d'annulation d'une sortie par le BSC, le montant sera automatiquement reporté sur la saison prochaine. Le remboursement ne se fera que sur demande du membre.

**En cas d'annulation uniquement – consulter le site (page d'accueil)  
dès 19 h 00, la veille des sorties**

**Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout participant dont le comportement perturberait le bon déroulement des sorties et ceci pour des raisons évidentes de sécurité.**